

En 1959 le Canada était membre de la Commission de la population, de la Commission de statistique, de la Commission de la condition de la femme, de la Commission des stupéfiants et de la Commission du commerce international des produits de base.

Le Canada a également été représenté aux réunions du Comité de l'assistance technique, à celles du Comité exécutif du Programme du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés et à la Commission (connexe) de l'évaluation des programmes ainsi qu'aux réunions du Conseil d'administration du Fonds spécial.

Dans le domaine de l'assistance aux peuples sous-privilegiés, le Canada a versé, en plus de sa contribution au Fonds pour les réfugiés mentionnée à la section 3, une somme de \$500,000 et il a fait une contribution additionnelle spéciale en farine de blé à l'UNRWA d'une valeur de \$1,500,000. Il a versé \$650,000 au Fonds des Nations Unies pour l'Enfance (FISE), il a fourni de l'aide dans le cadre du Programme élargi d'assistance technique des Nations Unies et il a contribué au Fonds spécial.¹

En 1959 la contribution du Canada au budget ordinaire net des Nations Unies, lequel s'élevait à 53.7 millions de dollars des États-Unis, était de 3.11 p. 100, soit approximativement 1.6 million de dollars canadiens. Cette contribution et les contributions du Canada aux institutions spécialisées des Nations Unies et à l'Agence internationale de l'énergie atomique formaient un total d'approximativement 3.4 millions de dollars.

¹ Voir chapitre IX.